

RÈGLES DE SÉLECTION



COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Validé en Bureau Fédéral le 12 juin 2018



Table des matières

RÈGLES DE SÉLECTION	1
Chap. 1 / SKI NAUTIQUE - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION	3
Chap. 2 / WAKEBOARD & WAKESKATE CÂBLE - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION	5
Chap. 3/ WAKEBOARD BATEAU - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION.....	7
Chap. 4 / BAREFOOT - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION.....	9
Chap. 5 / PARA-SKI NAUTIQUE & PARA-WAKEBOARD - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION	10
Chap. 6 / SKI RACING - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION	11
Chap. 7 / SKI NAUTIQUE - VÉTÉRANS - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION	12

Chap. 1 / SKI NAUTIQUE - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

1.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions considérées sont les suivantes :

- 1 - Championnats d'Europe cadets et juniors (CIR) ;
- 2 - Championnats du Monde juniors (CIR) ;
- 3 - Championnats d'Europe Espoirs (CIR) ;
- 4 - Championnats du Monde Espoirs (CIR) ;
- 5 - Championnats d'Europe Open (CIR) ;
- 6 - Championnats du Monde Open (CIR).

(CIR : Compétition Internationale de Référence)

Pour les compétitions multisports (Championnats du Monde Universitaire, Jeux Mondiaux, Jeux méditerranéens, Jeux méditerranéens de plage, Jeux Mondiaux de plage, Jeux Urbains, etc.) les règles de sélection sont du ressort de l'instance établissant la sélection en collaboration avec la FFSNW.

1.2/ Règles pour être sélectionnable

1/ Pour prétendre à une sélection en Equipe de France le skieur ou la skieuse doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité, permettant la participation aux compétitions listées en 1.1, et avoir, pour les skieurs et skieuses concernés, renseigné et signé la convention SHN/FFSNW.

2/ Le skieur ou la skieuse doit satisfaire aux règles internationales permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)

3/ Le skieur ou la skieuse doit obligatoirement participer aux Championnats de France de sa catégorie, quelle que soit la composition du calendrier international.

4/ Afin de pouvoir prétendre aux sélections, il est obligatoire pour tous les skieurs et skieuses d'avoir participé, au cours de la saison, au minimum à 1 compétition (RL minimum) de son choix, en plus du Championnat de France, jusqu'à la date des sélections.

5/ Pour prétendre à une sélection, il est obligatoire de posséder tous les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport ainsi qu'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

1.3/ Règles de sélection

Afin de déterminer la **liste nominative des skieurs et skieuses sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les skieurs ou skieuses dont les points combinés par discipline, pour le classement par nation, permettent le meilleur classement de l'Equipe de France ;
2. Les skieurs ou skieuses portant les meilleures chances de médailles ;
3. Les résultats de l'ensemble des compétitions, particulièrement les compétitions obligatoires et celles avec une concurrence internationale, jusqu'à la date des sélections.
4. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.
5. L'état de forme, ou le potentiel avéré du skieur ou de la skieuse au moment des sélections.
6. Le comportement et l'attitude du skieur ou de la skieuse, et de son entourage, de manière individuelle et dans les interactions au sein de l'Equipe de France.
7. Les skieurs ou skieuses sélectionnés pour le classement des nations par équipe sont qualifiés d'office dans l'Équipe de France.
8. **Les skieurs ou skieuses qui ont réalisé, au cours de la saison, lors d'une compétition d'un niveau d'homologation Ranking List (RL) à minima et homologuée sur l'IWWF Weekly Tournament Ranking List, une performance qui aurait permis un classement du niveau d'un top huit (8) de leur catégorie d'âge dans une finale européenne ou mondiale selon le championnat visé.**
9. Le cas échéant, conformément à l'article 8 des principes de sélection, pour les skieurs et skieuses concernés, les performances réalisées lors d'un test de performance organisé par la Direction Technique Nationale.

En dehors de toute considération de performance, une attention particulière sera portée aux skieurs ou skieuses, qui considérant leur jeune âge, recèlent un potentiel exceptionnel dans la catégorie considérée et qui pourraient être sélectionnés au regard de l'art. 9 des principes de sélection.

La possibilité d'un sur-classement peut être étudié par la DTN dans la mesure où le sportif aurait un potentiel avéré pour concourir dans la catégorie supérieure. L'engagement final sera celui dans la catégorie d'âge permettant le meilleur classement.

La Fédération, pour favoriser la performance des Equipes de France, fixe des effectifs maximums par évènement : CIR 1 : 16 athlètes ; CIR 2 : 8 athlètes ; CIR 3 : 8 athlètes ; CIR 4 : 8 athlètes ; CIR 5 : 12 athlètes ; CIR 6 : 12 athlètes.

1.4/ Période de sélection

Les sélections, pour composer l'Equipe de France et pour inscrire les skieurs et skieuses en Compétition Internationale seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée.

Chap. 2 / WAKEBOARD & WAKESKATE CÂBLE - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

2.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions considérées sont les suivantes :

- 1 - Championnats d'Europe par catégorie d'âges (CIR) ;
- 2 - Championnats du Monde par catégorie d'âges (CIR) ;
- 3 - Championnats d'Europe Open (CIR) ;
- 4 - Championnats du Monde Open (CIR) ;

(CIR : Compétition Internationale de Référence)

Pour les compétitions multisports (Championnats du Monde Universitaire, Jeux méditerranéens, Jeux méditerranéens de plage, Jeux Mondiaux, Jeux Mondiaux de plage, Jeux Urbains, etc.) les règles de sélection sont du ressort de l'instance établissant la sélection en collaboration avec la FFSNW.

La considération de Compétitions Internationales de Référence (CIR) ne s'applique pas aux catégories d'âge au delà d'Open.

2.2/ Règles pour être sélectionnable

1/ Pour prétendre à une sélection en Equipe de France le rider ou la rideuse doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité, permettant la participation aux compétitions listées en 2.1, et avoir, pour les riders et rideuses concernés, renseigné et signé la convention SHN/FFSNW.

2/ Le rider ou la rideuse doit satisfaire aux règles internationales permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php> ou <http://www.cablewakeboard.net>)

3/ Le rider ou la rideuse doit obligatoirement participer aux Championnats de France de sa catégorie, quelle que soit la composition du calendrier international.

4/ Afin de pouvoir prétendre aux sélections, il est obligatoire pour tous les riders et rideuses d'avoir participé, au cours de la saison, au minimum à 1 compétition inscrite au calendrier de la FFSNW ou de l'IWWF de son choix, en plus du Championnat de France, jusqu'à la date des sélections.

5/ Pour prétendre à une sélection, il est obligatoire de posséder tous les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport ainsi qu'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

2.3/ Règles de sélection

Afin de déterminer la **liste nominative des riders et rideuses sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les riders dont les points ranking favorisent les chances de médaille par équipe.
2. Les riders et rideuses portant les meilleures chances de médailles.
3. Les résultats de l'ensemble des compétitions, particulièrement les compétitions obligatoires et celles avec une concurrence internationale, jusqu'à la date des sélections.
4. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.
5. L'état de forme, ou le potentiel avéré du rider ou de la rideuse au moment des sélections.
6. Le comportement et l'attitude du rider ou de la rideuse, et de son entourage, de manière individuelle et dans les interactions au sein de l'Equipe de France, durant la saison et notamment lors des regroupements et compétitions encadrés par la Direction Technique Nationale.
7. Etre champion de France de sa catégorie d'âge, si la compétition compte au moins six (6) participants, et que cette catégorie est ouverte dans la compétition internationale considérée.
8. **Les riders ou rideuses qui ont réalisé, au cours de la saison, lors d'une compétition inscrite au calendriers de la FFSNW ou de l'IWWF, des « runs » comprenant les éléments techniques qui auraient permis le classement dans le top huit (8) de leur catégorie d'âge dans une finale européenne ou mondiale selon le championnat visé.**
9. Le cas échéant, conformément à l'article 8 des principes de sélection, pour les riders et rideuses concernés, les performances réalisées lors d'un test de performance organisé par la Direction Technique Nationale.

La possibilité d'un sur-classement peut être étudié par la DTN dans la mesure où le rider ou la rideuse aurait un potentiel avéré pour concourir dans la catégorie supérieure. L'engagement final sera celui dans la catégorie d'âge permettant le meilleur classement.

La Fédération, pour favoriser la performance des Equipes de France, fixe des effectifs maximums par évènement : CIR 1 : 18 athlètes ; CIR 2 : 18 athlètes ; CIR 3 : 18 athlètes ; CIR 4 : 18 athlètes.

2.4/ Période de sélection

Les sélections, pour composer l'Equipe de France et pour inscrire les riders et rideuses en Compétition Internationale seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée.

Chap. 3/ WAKEBOARD BATEAU - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

3.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions considérées sont les suivantes :

- 1 - Championnats d'Europe par catégorie d'âges (CIR) ;
- 2 - Championnats du Monde par catégorie d'âges (CIR) ;
- 3 - Championnats d'Europe Open (CIR) ;
- 4 - Championnats du Monde Open (CIR) ;

(CIR : Compétition Internationale de Référence)

Pour les compétitions multisports (Championnats du Monde Universitaire, Jeux méditerranéens, Jeux méditerranéens de plage, Jeux Mondiaux, Jeux Mondiaux de plage, Jeux Urbains, etc.) les règles de sélection sont du ressort de l'instance établissant la sélection en collaboration avec la FFSNW.

La considération de Compétition Internationales de Référence (CIR) ne s'applique pas aux catégories au delà d'Open.

3.2/ Règles pour être sélectionnable

1/ Pour prétendre à une sélection en Equipe de France le rider ou la rideuse doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité, permettant la participation aux compétitions listées en 3.1, et avoir, pour les riders et rideuses concernés, renseigné et signé la convention SHN/FFSNW.

2/ Le rider ou la rideuse doit satisfaire aux règles internationales permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par la Fédération (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)

3/ Le rider ou la rideuse doit obligatoirement participer aux Championnats de France de sa catégorie, quelle que soit la composition du calendrier international.

4/ Afin de pouvoir prétendre aux sélections, il est obligatoire pour tous les riders et rideuses d'avoir participé, au cours de la saison, au minimum à 1 compétition inscrite au calendrier de la FFSNW ou de l'IWWF de son choix, en plus du Championnat de France, jusqu'à la date des sélections.

5/ Pour prétendre à une sélection, il est obligatoire de posséder tous les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport ainsi qu'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

3.3/ Règles de sélection

Afin de déterminer la **liste nominative des riders et rideuses sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les riders dont les points ranking favorisent les chances de médaille par équipe.
2. Les riders et rideuses portant les meilleures chances de médailles.
3. Les résultats de l'ensemble des compétitions, particulièrement les compétitions obligatoires et celles avec une concurrence internationale, jusqu'à la date des sélections.
4. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.
5. L'état de forme, ou le potentiel avéré du rider ou de la rideuse au moment des sélections.
6. Le comportement et attitude du rider ou de la rideuse, et de son entourage, de manière individuelle et dans les interactions au sein de l'Equipe de France, durant la saison et notamment lors des regroupements et compétitions encadrés par la Direction Technique Nationale.
7. Etre champion de France de sa catégorie d'âge, si la compétition compte au moins six (6) participants, et que cette catégorie est ouverte dans la compétition internationale considérée.
8. **Les riders ou rideuses qui ont réalisé, au cours de la saison, lors d'une compétition inscrite au calendriers de la FFSNW ou de l'IWWF, des « runs » comprenant les éléments techniques qui auraient permis le classement dans le top huit (8) de leur catégorie d'âge dans une finale européenne ou mondiale selon le championnat visé.**
9. Le cas échéant, conformément à l'article 8 des principes de sélection, pour les riders et rideuses concernés, les performances réalisées lors d'un test de performance organisé par la Direction Technique Nationale.

La possibilité d'un sur-classement peut être étudié par la DTN dans la mesure où le rider ou la rideuse aurait un potentiel avéré pour concourir dans la catégorie supérieure. L'engagement final sera celui dans la catégorie d'âge permettant le meilleur classement.

La Fédération, pour favoriser la performance des Equipes de France, fixe des effectifs maximums par évènement : CIR 1 : 18 athlètes ; CIR 2 : 18 athlètes ; CIR 3 : 18 athlètes ; CIR 4 : 18 athlètes.

3.4/ Période de sélection

Les sélections, pour composer l'Equipe de France et pour inscrire les rideurs et rideuses en Compétition Internationale seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée.

Chap. 4 / BAREFOOT - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

4.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions considérées sont : - 1 - Championnats d'Europe ; - 2 - Championnats du Monde.

4.2/ Règles pour être sélectionnable

1/ Pour prétendre à une sélection en Equipe de France l'athlète doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité, permettant la participation aux compétitions listées en 4.1.

2/ L'athlète doit satisfaire aux règles internationales permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)

3/ L'athlète doit obligatoirement participer aux Championnats de France de sa catégorie, quelle que soit la composition du calendrier international.

4/ Pour prétendre à une sélection, il est obligatoire de posséder tous les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport ainsi qu'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

4.3/ Règles de sélection

Afin de déterminer la **liste nominative des athlètes sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les athlètes dont les points combinés par discipline permettent le meilleur classement de l'Equipe de France parmi les nations.
2. Les athlètes portant les meilleures chances de médailles.
3. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.
4. L'état de forme, ou le potentiel avéré de l'athlète au moment des sélections.
5. Le comportement et attitude de l'athlète au sein de l'Equipe de France.
6. Etre champion de France de sa catégorie d'âge, si la compétition compte au moins 5 participants, et que cette catégorie est ouverte, dans la compétition figurant au 4.1 considérée.
7. Le cas échéant, conformément à l'article 8 des principes de sélection, les performances réalisées lors du test de performance organisé par la DTN.

1.4/ Période de sélection

Les sélections, pour composer l'Equipe de France et pour inscrire les athlètes en Compétition Internationale seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée.

Chap. 5 / PARA-SKI NAUTIQUE & PARA-WAKEBOARD - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

5.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions considérées sont les suivantes :

- 1 - Championnats d'Europe de para-ski nautique ;
- 2 - Championnats du Monde de para-ski nautique ;
- 3 - Championnats d'Europe de para-wakeboard ;
- 4 - Championnats du Monde de para-wakeboard.

5.2/ Règles pour être sélectionnable

1/ Pour prétendre à une sélection en Equipe de France l'athlète doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité, permettant la participation aux compétitions listées en 5.1. et les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport.

2/ L'athlète doit satisfaire aux règles internationales permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)

3/ L'athlète doit obligatoirement participer aux Championnats de France de sa catégorie, quelle que soit la composition du calendrier international.

5.3/ Règles de sélection

Afin de déterminer la **liste nominative des athlètes sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les athlètes dont les points combinés par discipline permettent le meilleur classement de l'Equipe de France parmi les nations.
2. Les athlètes portant les meilleures chances de médailles.
3. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.
4. L'état de forme, ou le potentiel avéré de l'athlète au moment des sélections.
5. Le comportement et attitude de l'athlète dans le cadres des activités de la FFSNW et notamment au sein de l'Equipe de France.
6. Etre champion de France de sa catégorie d'âge, si la compétition compte au moins 5 participants, et que cette catégorie est ouverte, dans le championnat considéré.

5.4/ Période de sélection

Les sélections, pour composer l'Equipe de France et pour inscrire les athlètes en Compétition Internationale seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée.

Chap. 6 / SKI RACING - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

6.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions considérées sont les suivantes :

- 1 - Championnats d'Europe de ski racing ;
- 2 - Championnats du Monde de ski racing.

6.2/ Règles pour être sélectionnable

1/ Pour prétendre à une sélection en Equipe de France l'athlète doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité, permettant la participation aux compétitions listées en 5.1. et les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport.

2/ L'athlète doit satisfaire aux règles internationales permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)

3/ L'athlète doit obligatoirement, si il est organisé, participer aux Championnats de France de sa catégorie, quelle que soit la composition du calendrier international.

6.3/ Règles de sélection

Afin de déterminer la **liste nominative des athlètes sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les athlètes contribuant au meilleur classement de l'Equipe de France parmi les nations.
2. Les athlètes portant les meilleures chances de médailles.
3. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.
4. L'état de forme, ou le potentiel avéré de l'athlète au moment des sélections.
5. Le comportement et attitude de l'athlète dans le cadres des activités de la FFSNW et notamment au sein de l'Equipe de France.

6.4/ Période de sélection

Les sélections, pour composer l'Equipe de France et pour inscrire les athlètes en Compétition Internationale seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée.

Chap. 7 / SKI NAUTIQUE - VÉTÉRANS - RÈGLES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

7.1/ les Compétitions Internationales

Chaque année, en fonction de la composition du calendrier international, les compétitions considérées sont : - 1 - Championnats d'Europe Vétérans ; - 2 - Championnats du Monde Vétérans.

7.2/ Règles pour être sélectionnable

1/ Pour prétendre à une sélection en Equipe de France le skieur ou la skieuse doit être titulaire d'une licence FFSNW en cours de validité, permettant la participation aux compétitions listées en 7.1. et les documents administratifs en cours de validité, notamment un passeport.

2/ Le skieur ou la skieuse doit satisfaire aux règles internationales permettant d'être identifié comme éligible pour participer à une compétition internationale sous réserve d'être inscrit par sa Fédération (accessible depuis : <http://iwwfed.com> ou <http://www.ffsnw.fr/index.php>)

3/ Le skieur ou la skieuse doit obligatoirement participer aux Championnats de France de sa catégorie, quelle que soit la composition du calendrier international.

7.3/ Règles de sélection

Afin de déterminer la **liste nominative des skieurs et skieuses sélectionnés**, la Commission de sélection s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

1. Les skieurs ou skieuses dont les points combinés par discipline permettent le meilleur classement de l'Equipe de France parmi les nations.
2. Les skieurs ou skieuses portant les meilleures chances de médailles.
3. L'expérience et la capacité de l'athlète à performer lors des compétitions majeures.
4. L'état de forme, ou le potentiel avéré du skieur ou de la skieuse au moment des sélections.
5. Le comportement et l'attitude du skieur ou de la skieuse, dans le cadres des activités de la FFSNW et notamment au sein de l'Equipe de France.

7.4/ Période de sélection

Les sélections, pour composer l'Equipe de France et pour inscrire les skieurs et skieuses en Compétition Internationale seront annoncées au plus tard 15 jours avant le début de la compétition considérée.